

79e session du Comité régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est Du 7 au 10 septembre 2026, Dili, Timor-Leste

Point 8.5 de l'ordre du jour Résilience des établissements de santé

Le Conseil International des Infirmières (CII), qui représente plus de 30 millions d'infirmières et infirmiers à travers le monde, se félicite de l'attention portée par le Comité régional à la résilience des établissements de santé.

La résilience d'un établissement dépend entièrement de celle de son personnel. Lors des inondations, des cyclones, des vagues de chaleur et des épidémies qui touchent cette Région, les infirmières et infirmiers jouent un rôle central pour assurer la continuité des soins, adapter les services et soutenir le relèvement. Une planification de la résilience qui couvre les bâtiments, l'énergie et les approvisionnements, mais néglige le personnel qui les fait fonctionner, sera inefficace. Une dotation en personnel sûre constitue une infrastructure de résilience.

Le CII exhorte les États membres à confier aux infirmières un rôle de premier plan dans la planification des urgences et de la résilience climatique au niveau des établissements ; à intégrer dans les investissements en matière de résilience le renforcement des capacités de l'effectif en cas de pic d'activité, la formation polyvalente et les compétences en matière de gestion des catastrophes, en s'appuyant sur les « Compétences fondamentales en soins infirmiers en cas de catastrophe » du CII ; à protéger les professionnels de santé grâce à des établissements sûrs, à une protection contre la violence, à une assurance et à un soutien psychosocial ; et à considérer la fidélisation du personnel comme une mesure de résilience, car un établissement incapable de retenir ses infirmières en temps normal ne pourra pas les garder en cas de crise.

Le CII encourage en outre l'OMS à prendre explicitement en compte l'état de préparation des effectifs dans le suivi régional de la résilience des établissements, notamment en ce qui concerne les capacités en personnel, les compétences en matière d'urgence, les dispositifs de renfort et la protection du personnel, parallèlement aux mesures structurelles et logistiques.

Des établissements résilients face au changement climatique, sûrs et respectueux de l'environnement constituent l'ambition légitime d'une région en première ligne face au changement climatique. Les infirmières joueront un rôle central pour que ces établissements puissent rester ouverts. Le CII reste déterminé à soutenir l'ordre du jour.